

DECISION DU MAIRE

N° 966

DATE
27 novembre 2024

Conclusion d'un acte modificatif au marché n° 22-065, relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle, aux lots n°1 « VRD - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers - Mobilier extérieur », n°2 « Structure - Gros-œuvre », n°3 « Charpente bois - Charpente métallique », n°5 « Menuiseries extérieures », n°6 « Façades », n°7 « Serrurerie - Métallerie », n°8 « Menuiseries intérieures - Mobilier - signalétique », n°10 « Revêtements de sols - Revêtements muraux - Peinture », n°13 « Appareil élévateur » et n°14 « Equipements de cuisine »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-1 et suivants,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégations accordées par le Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu la décision n°619 en date du 23 août 2022, attribuant les lots n°1 à 11, 13 et 14 du marché n° 22-065, relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle aux sociétés suivantes :

LOTS	ATTRIBUTAIRES
Lot n°1 : VRD - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers - Mobilier extérieur.	TERRIDEAL SEGEX
Lot n°2 : Structure - Gros-œuvre	LTE CONSTRUCTION
Lot n°3 : Charpente bois - Charpente métallique	RUBNER CONSTRUCTION BOIS
lot n°4 : Couverture - Etanchéité - Zinguerie	SARMATES
Lot n°5 : Menuiseries extérieures	DITER
Lot n°6 : Façades	PRIMISO
Lot n° 7 : Serrurerie - Métallerie	ESTRADE
Lot n°8 : Menuiseries intérieures - Mobilier - signalétique	SOCIETE NOUVELLE NORMEN
Lot n°9 : Cloisonnement - Doublage - plafonds	ITB
Lot n°10 : Revêtements de sols - Revêtements muraux - Peinture	OMNI DECORS
Lot n°11 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Plomberie - Sanitaires	HELIO ENERGIE
Lot n° 13 : Appareil élévateur	ORONA ILE DE FRANCE
Lot n° 14 : Equipements de cuisine	MEDINOX

Vu la décision n°229 du 24 février 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°1 pour le lot n°3,

Vu la décision n°556 du 4 juillet 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°1 pour les lots n°1 et 4 à 14,

Vu la décision n°557 du 4 juillet 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°1 pour le lot n°2,
Vu la décision n°558 du 4 juillet 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n°3,
Vu la décision n°848 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n°1,
Vu la décision n°849 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n°2,
Vu la décision n°850 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n°4,
Vu la décision n°851 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n°5,
Vu la décision n°852 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n°7,
Vu la décision n°853 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n°13,
Vu le budget communal,
Vu le projet d'actes modificatifs,

Considérant que les lots n°1 à 8, 10, 11, 13 et 14 du marché n° 22-065, relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle, ont été confiés aux sociétés suivantes :

LOTS	ATTRIBUTAIRES
Lot n°1 : VRD - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers - Mobilier extérieur.	TERRIDEAL SEGEX
Lot n°2 : Structure - Gros-œuvre	LTE CONSTRUCTION
Lot n°3 : Charpente bois - Charpente métallique	RUBNER CONSTRUCTION BOIS
Lot n°4 : Couverture - Etanchéité - Zinguerie	SARMATES
Lot n°5 : Menuiseries extérieures	DITER
Lot n°6 : Façades	PRIMISO
Lot n°7 : Serrurerie - Métallerie	ESTRADE
Lot n°8 : Menuiseries intérieures - Mobilier - signalétique	SOCIETE NOUVELLE NORMEN
Lot n°10 : Revêtements de sols - Revêtements muraux - Peinture	OMNI DECORS
Lot n°11 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Plomberie - Sanitaires	HELIO ENERGIE
Lot n°13 : Appareil élévateur	ORONA ILE DE FRANCE
Lot n°14 : Equipements de cuisine	MEDINOX

Considérant que les actes modificatifs suivants n'ont pas été entérinés par les titulaires :

LOTS	SOCIETES ATTRIBUTAIRES	N° de l'acte modificatif
Lot n°4 : Couverture - Etanchéité - Zinguerie	SARMATES Agence Ile de France Ouest 30 Grande Rue 78910 Tacoignières	1 et 2
Lot n°8 : Menuiseries intérieures - Mobilier - signalétique	SOCIETE NOUVELLE NORMEN Route de Melleville 27930 Angerville-la-Campagne	1
Lot n°14 : Equipements de cuisine	MEDINOX 44, rue Blaise Pascal 93600 Aulnay-sous-Bois	1

Considérant qu'il convient de modifier la décision n°556 du 4 juillet 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°1 pour les lots n°1 et n°4 à n°14 pour annuler l'acte modificatif n°1 des lots n°4, n°8 et n°14,

Considérant qu'il convient d'annuler la décision n°850 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n° 4,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'article 2 de la décision n° 849 du 19 octobre 2023, relatif au montant TTC de l'acte modificatif n°2 du lot n°2 « Structure-Gros œuvre »,

Considérant que le montant de l'acte modificatif n°2 du lot n°2 « Structure-Gros œuvre »,s'élève en fait à 9 536,40 € TTC, et non à 8 996,40 € TTC,

Considérant qu'il convient de modifier ladite décision,

Considérant le besoin de réaliser des travaux supplémentaires pour les lots suivants :

- Lot n°1 : acheminement, plantation et entretien d'arbres sur ouvrage terminé et remplacement du câble d'alimentation électrique de chantier
- Lot n°2 : ravalement des héberges de la cité Mabilles en brique et parpaings non enduits, réalisation des fondations du préau en deuxième phase, modification de la conception de la zone micro crèche, couvelage complet du silo en sous-sol et percement des voiles béton pour le passage des fluides
- Lot n° 3 : dépose et repose d'un panneau en sous face de toiture
- Lot n°8 : modification d'un bloc porte et fourniture de meubles, mise sur organigramme existant des cylindres prévus en base et fourniture et pose de portes et de cloisons provisoires pour la fermeture de la base vie
- Lot n°10 : Fourniture, pose et dépose en fin de chantier de revêtements de sols pour la base vie.

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 18 décembre 2024,

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché jusqu'au 20 septembre 2025,

Considérant qu'afin de répondre à un impératif d'intérêt général consistant en l'accueil des écoliers à la rentrée de septembre 2024 et d'assurer la continuité du service public, la réception partielle des parties d'ouvrage suivantes est requise :

- Zone RPE
- 5 classes de la partie maternelle
- Espaces communs
- Zone administrative
- Office
- Réfectoire de la partie maternelle.

Considérant que ces modifications doivent être actées par la conclusion d'un acte modificatif,

DÉCIDE :

Article 1 :

L'article 1er de la décision n° 556 du 4 juillet 2023, est modifié comme suit : « De conclure un acte modificatif n° 1 aux lots n° 1, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12 et 13 du marché n° 22-065 relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle ».

Article 2 :

D'annuler la décision n°850 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 pour le lot n°4 « Couverture - Etanchéité – Zinguerie », avec la société SARMATES, sise 30, Grande Rue, à Tacoignières (78910).

Article 3 :

L'article 2 de la décision n° 849 du 19 octobre 2023, relative à la conclusion d'un acte modificatif n°2 au lot n°2 « Structure-Gros œuvre », attribué à l'entreprise LTE CONSTRUCTION, sise 8, rue d'Alembert à Saint-Michel-sur-Orge (91240) est modifié comme suit : « De fixer les dépenses supplémentaires définies comme suit : Le montant de l'acte modificatif n°2 entraîne une plus-value de 7 947 € HT, soit 9 536,40 € TTC ».

Article 4 :

De conclure un acte modificatif avec les sociétés désignées ci-dessous, ayant pour objet :

- la prolongation de la durée d'exécution des travaux jusqu'au 18 décembre 2024 et la prolongation de la durée du marché jusqu'au 20 septembre 2025 pour les lots n° 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 13 et 14,
- la réalisation de travaux supplémentaires pour les lots n° 1, 2, 3, 8 et 10 en fixant les dépenses supplémentaires comme suit :

LOTS	SOCIETES ATTRIBUTAIRES	N° de l'acte modificatif conclu	Montant de l'acte modificatif
Lot n°1 : VRD - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers – Mobilier extérieur.	TERRIDEAL SEGEX 4, boulevard Arago 91320 Wissous	3	7 487,92 € HT 8 985,50 € TTC
Lot n°2 : Structure - Gros-œuvre	LTE CONSTRUCTION ZI Techniparc 8, rue d'Alembert 91240 Saint-Michel-sur-Orge	3	70 470,97 € HT 84 565,16 € TTC
Lot n°3 : Charpente bois - Charpente métallique	RUBNER CONSTRUCTION BOIS Chemin des Marceaux 78710 Rosny-sur-Seine	3	1 440,00 € HT 1 728,00 € TTC
Lot n°5 : Menuiseries extérieures	DITER ZAC Les Bornes du Temps 8 bis Allée du Vieux Berger 80470 Argoeuves	3	–
Lot n°6 : Façades	PRIMISO 18 avenue Paul Langevin 95220 Herblay	2	–
Lot n°7 :- Serrurerie – Métallerie	ESTRADE 17 avenue marcelin berthelot 92390 Villeneuve-la-Garenne	3	–
Lot n°8 : Menuiseries intérieures - Mobilier - signalétique	SOCIETE NOUVELLE NORMEN Route de Melleville 27930 Angerville-la-Campagne	1	13 165,85 € HT 15 823,02 € TTC
Lot n°10 : Revêtements de sols - Revêtements muraux - Peinture	OMNI DECORS 82/84 Chemin de la Chapelle Saint-Antoine 95300 Ennery	2	640,00 € HT 768,00 € TTC
Lot n° 13 : Appareil élévateur	ORONA ILE DE FRANCE ZAC du Petit Marais 9 rue des Amériques 94370 Sucy-en-Brie	3	–
Lot n° 14 : Equipements de cuisine	MEDINOX 44, rue Blaise Pascal 93600 Aulnay-sous-Bois	1	–

Article 5 :

D'imputer la dépense supplémentaire afférente à ces actes modificatifs sur les crédits inscrits au budget, nature 2313 et fonction 213.

Article 6 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 02/12/2024